

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : ROEE

Question -9 Programme de rabais à la consommation (PRC)

Références : SCGM-4, doc.3.

Demandes :

- a) Est-ce que l'application du PRC qui est examiné et approuvé par la Régie dans le dossier d'extension de réseau est le régime décrit à la pièce SCGM-4, doc. 3 ?
 - b) Dans la négative, veuillez produire une copie du régime de PRC applicable dans un dossier d'extension de réseau.
- .
-

Réponse

- a) Le programme PRC décrit à la pièce SCGM-4, doc. est le programme générique qui remplacera toutes les versions précédentes du PRC produite auparavant.
- b) sans objet